

Vous travaillez pour la première fois à la centrale nucléaire de Doel ?

QUE DOIVENT FAIRE LES ENTREPRISES EXTERNES AU PRÉALABLE ?



QUE FAIRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX...



SUR LE SITE

- > Inscription électronique du (des) travailleur(s). **1**
- > Enquête de sécurité réalisée par les pouvoirs publics pour chaque travailleur. Le responsable de la sécurité de l'entreprise en fait lui-même la demande à l'AFCN¹ et/ou à l'ANS². Les entreprises qui ne sont pas en mesure de désigner un responsable de la sécurité peuvent faire appel au service Accueil.
- > Remise des documents relatifs à la législation sociale, le cas échéant (Limosa, A1, permis de travail). L'entreprise en fait elle-même la demande.
- > Réussite du test 'Safe2Start'. **2**
- > Signature du formulaire de sécurité individuel 'entrepreneurs, au début des travaux'.
- > L'exécution de travaux techniques requiert la formation Culture Sûreté Nucléaire 'site'.

¹ Agence fédérale de contrôle nucléaire
² Autorité nationale de sécurité

DANS LE PÉRIMÈTRE TECHNIQUE

- > Toutes les règles concernant l'accès au site s'appliquent.
- Règles supplémentaires :
- Formation Culture Sûreté Nucléaire 'zone froide'. **3**
 - Réussite du test 'Safe2Start' - zone non contrôlée. **2**

DANS LA ZONE CONTRÔLÉE

- > Toutes les règles précédentes valant pour l'accès au site et l'accès au périmètre technique s'appliquent.
- Règles supplémentaires :
- Examen médical **4**
 - Rapport de doses **5**
 - Formation Culture Sûreté Nucléaire 'zone chaude'. **3**
 - Réussite du test 'Safe2Start' - zone contrôlée'. **2**

Voir **DOCUMENTS NÉCESSAIRES**





Les documents doivent être mis à la disposition du service Accueil au moins 28 jours avant le début des travaux.

L'accès à la centrale nucléaire de Doel n'est possible qu'après confirmation du service employeur de la KCD, après avis favorable de l'enquête de sécurité et après avoir rempli toutes les formalités d'accès.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- 1** Formulaire d'inscription
Ouvrir [Formulaire d'inscription KCD](#) 
- 2** Safe2Start
Zone froide/périmètre technique :
<https://www.youtube.com/watch?v=0ZeEYkF9kMo> 

Zone chaude :
<https://www.youtube.com/watch?v=HwiMSUABkCA> 

Visiteurs :
<https://youtu.be/eQPLTE9umyM> 
- 3** Formation Culture Sûreté Nucléaire
En savoir plus :
<https://www.nvc-csn.be/fr/> 
- 4** Examen médical
Toujours effectué par le service de médecine du travail de la KCD. À planifier par le service Accueil.
- 5** Rapport de doses
Ouvrir [Formulaire de renseignements dosimétriques](#) 

Attention : ce formulaire n'est valable que 14 jours après la date de son établissement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Accueil Centrale nucléaire de Doel

Tél. :
+32 3 202 20 86
(pendant les heures d'ouverture)

Fax :
+32 3 202 20 39


E-mail :
onthaal.kcd@bni.engie.com

Adresse :
ENGIE Electrabel
Kerncentrale Doel
Service Accueil
Scheldemolenstraat
Haven 1800
9130 Doel

Heures d'ouverture :
du lundi au jeudi :
de 7h45 à 16h15
vendredi :
de 7h45 à 15h30

Site web

Suivez les étapes décrites ci-dessous :

Lien direct :
<https://www.engie.be/fr/fournisseurs/conditions/production/> 

Descendez jusqu'à la rubrique 'Conditions de fourniture et procédures spécifiques' > Doel



LE SAVIEZ-VOUS ?

- ... Il est interdit d'introduire sur le site des moyens de communication dotés d'une fonction caméra (GSM, tablette, smartphone, PDA, etc.).
- ... Il est également interdit d'introduire des appareils photo et/ou des caméras sur le site.
- ... Les chauffeurs doivent se soumettre au contrôle des personnes pendant que leur véhicule est contrôlé.
- ... Le Code de la route et le port de la ceinture s'appliquent sur l'ensemble du site de la centrale nucléaire.
- ... Les livraisons et acheminements d'équipements de travail avec un véhicule sont uniquement possibles entre 6 h 30 et 17 h.
- ... Les équipements de travail (outils, appareils électriques, ordinateurs portables, etc.) doivent être enregistrés dans une liste de matériel.
- ... Seuls les PAPD (produits aux propriétés dangereuses) approuvés sont autorisés sur le site. Des informations et une liste des produits autorisés sont disponibles auprès de votre responsable KCD.
- ... Il est uniquement permis de fumer dans les endroits prévus à cet effet.
- ... Vos horaires de travail sont contrôlés via ECWA. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet auprès de votre responsable.
- ... Vous pouvez adresser toutes vos questions (WENRA, ECWA, B4/B5, etc.) à 'Contractor Management' (TGB 1er étage - à côté de la réception).
Tél: +32 3 202 20 11 ou contractormangementKCD@bnl.engie.com